

Recrutements et départs des enseignants dans les dix prochaines années (1999-2008)

Connaissance des enseignants

→ Environ 40 % des 836 500 enseignants des premier et second degrés (titulaires du public et maîtres du privé) devraient quitter les corps d'enseignants de l'Éducation nationale dans les dix prochaines années, plus des trois quarts d'entre eux prenant leur retraite, les autres accédant à un corps de personnel non enseignant ou quittant l'Éducation nationale. La répartition actuelle des enseignants selon l'âge va en effet conduire à une hausse progressive du nombre de leurs départs. Ce nombre avoisinerait 33 300 par an en moyenne sur la période 2001-2005, puis approcherait 35 000 sur la période suivante contre 27 500 actuellement. Tandis que le nombre des départs en retraite des enseignants augmente, la composante démographique de la demande d'enseignement diminue en raison de la baisse des effectifs d'élèves. Les départs à la retraite ont un impact beaucoup plus important : les recrutements à venir serviront donc essentiellement à combler ces départs, même si la politique d'amélioration des taux d'encadrement se poursuit.

Pascale DEROUILLON-ROISNÉ, Sylvaine PÉAN
Bureau de la prévision des effectifs
Direction de la programmation et du développement

Le premier degré compte 323 900 enseignants en activité dans le secteur public et 47 800 maîtres du privé, au 1^{er} janvier 1998. On s'attend à 16 500 départs en moyenne annuelle pour la période 2001 à 2005, et à 16 300 sur la période 2005 à 2008, en hausse par rapport à la période 1999-2000 (13 500 départs annuels).

Le second degré compte 374 700 titulaires en activité dans le secteur public et 90 100 dans les divisions sous contrat des établissements privés. On prévoit 16 800 départs en moyenne pour la période 2001 à 2005, 18 500 sur la période 2005 à 2008, également en hausse par rapport à la période 1999-2000 (14 000 départs annuels).

DES RECRUTEMENTS POUR COMBLER LES DÉPARTS À LA RETRAITE

Dans les années 70 et pendant plusieurs années, la demande d'enseignement s'est accrue de façon rapide et importante tandis que, faute d'anticipation suffisante, les recrutements d'enseignants titulaires ne parvenaient pas à couvrir les besoins nouveaux. Un recours massif à des maîtres auxiliaires avait alors été nécessaire pour faire face à cet essor de la scolarisation ; ces maîtres auxiliaires ont ensuite pour une grande part d'entre eux été titularisés.

Actuellement, et plus encore dans les prochaines années, les recrutements serviront essentiellement à compenser les départs des enseignants en activité. En effet, après plusieurs années de forte poussée démographique, les effectifs scolarisés diminuent alors que les départs des enseignants vont fortement augmenter avec l'arrivée à l'âge

de la retraite des enseignants recrutés au début des années 70.

Dans le second degré public, les besoins en nouveaux enseignants titulaires sont estimés en comparant l'évolution de la demande d'enseignement (s'appuyant sur les projections d'effectifs d'élèves) et l'offre d'enseignement des enseignants, compte tenu des départs prévus. On constate effectivement que les départs à la retraite constituent désormais la principale cause des besoins de recrutement.

Un autre facteur, les cessations progressives d'activité (voir encadré), contribue à accroître les besoins en diminuant le temps de service, et de ce fait en anticipant en partie les besoins liés au départ à la retraite. Une partie des importants besoins en enseignants de la fin de la période de dix ans est donc avancée.

DES DÉPARTS EN AUGMENTATION DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES

Sur la période 1999-2008, le nombre de départs augmentera jusqu'en 2007, puis diminuera la der-

nière année. En 2007, les départs concerneraient 37 800 enseignants, soit 9 300 de plus qu'en début de période (tableau 1, graphique 1).

Cette irrégularité dans les départs reflète les à-coups des recrutements passés. Les pyramides des âges actuelles rappellent l'histoire de ces recrutements, notamment leur importance dans les années 70. Le recrutement de nouveaux enseignants était alors justifié par une explosion de la demande d'enseignement (allongement des études d'une population scolaire importante). C'est pourquoi la structure démographique des corps d'enseignants est actuellement déséquilibrée. Les enseignants recrutés dans les années 1970 vont atteindre l'âge de la retraite dans les dix prochaines années.

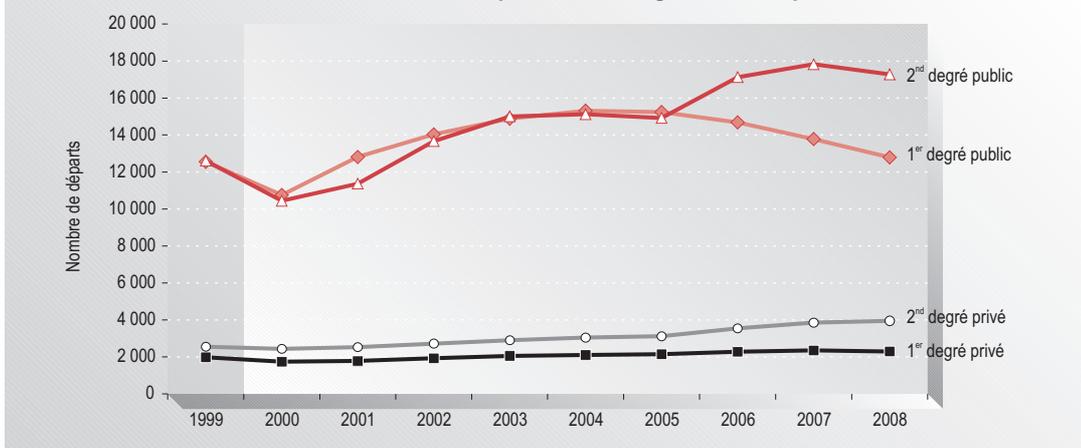
La plupart des enseignants ne quittent leur emploi que pour partir à la retraite. Les enseignants du premier degré partent plus tôt que les autres, dès 55 ans pour la moitié d'entre eux. Les anciens instituteurs devenus professeurs des écoles conservent en effet la possibilité d'obtenir une pension de retraite à cet âge. Les enseignants du second degré prennent leur retraite à 60 ans et en majorité dès la première année où cela leur est possible : c'est le cas par exemple des professeurs certifiés dont plus de 65 % partent actuellement à l'âge de 60 ans.

TABLEAU 1 – Moyenne annuelle des départs des enseignants (France métropolitaine + DOM)

	1999-2000	2001-2005	2005-2008	1999-2008	
				dont départs à la retraite (%) (1)	
Premier degré public	11 655	14 460	14 170	13 685	80,7
Premier degré privé sous contrat	1 865	2 000	2 120	2 070	72,0
Total premier degré	13 520	16 460	16 290	15 755	79,5
Second degré public	11 530	14 020	15 290	14 540	77,1
Second degré privé sous contrat	2 500	2 800	3 200	3 065	62,8
Total second degré	14 030	16 820	18 490	17 605	74,6
Total	27 550	33 280	34 780	33 360	76,9

(1) Les départs à partir de 55 ans sont considérés comme des départs à la retraite.

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de départs des enseignants sur la période 1999-2008



UN RYTHME DES DÉPARTS DIFFÉRENT SELON LE DEGRÉ D'ENSEIGNEMENT

Les enseignants du premier degré public

Au 1^{er} janvier 1998, 323 900 agents en activité appartenaient à un corps du premier degré. Plus de 40 % d'entre eux devaient en partir dans les dix prochaines années, soit 13 700 par an en moyenne. Ces sorties dépasseront 15 000 en 2004, après avoir connu un léger ralentissement au début de la période de simulation. Cette décélération attendue en 1999 et 2000 correspond à deux années où les effectifs âgés de 55 ans, âge de départ à la retraite le plus fréquent chez les enseignants du premier degré, sont moins nombreux. Les sorties diminueront après 2005, à un rythme plus rapide en fin de période de simulation pour atteindre 12 800 départs en 2008.

Les enseignants du premier degré privé

Au 1^{er} janvier 1998, 47 820 maîtres du privé sont rémunérés dans une échelle d'enseignant du premier degré. Les stratégies de départ des plus de 50 ans sont moins différenciées que chez les enseignants du premier degré public. Les départs annuels moyens calculés par tranches d'âge, montrent une population très mobile chez les jeunes enseignants.

Les enseignants du second degré public

Au début de l'année scolaire 1998-1999, 374 730 titulaires en activité appartenant à un corps du second degré public exerçaient une fonction d'enseignement devant élèves. Près de 40 % d'entre eux devaient quitter cette fonction dans les dix prochaines années, soit 14 500 par an en moyenne.

NOTE

1. Cessation progressive d'activité (CPA) : forme de travail à mi-temps concernant des agents âgés de 55 ans au moins, totalisant 25 ans de service effectif et qui ne peuvent obtenir une pension de retraite à jouissance immédiate (à l'exception des femmes fonctionnaires mères de trois enfants ou plus ayant accompli quinze ans de service). Les bénéficiaires perçoivent le traitement correspondant à un mi-temps, augmenté d'une indemnité égale à 30 % du traitement indiciaire brut correspondant à un temps plein.

L'évolution du rythme des sorties des enseignants du second degré devrait être décalée par rapport au premier degré, les enseignants du second degré partant généralement cinq ans plus tard à la retraite. L'effet de décalage est amoindri parce que les enseignants du second degré sont en majorité plus âgés que ceux du premier degré.

Les sorties atteindraient le nombre de 17 800 en 2007, soit environ 6 000 sorties supplémentaires par rapport au début de période. Cette même année, les besoins de recrutement diminueraient de 2 300 enseignants compte tenu de la baisse de la demande, alors que les mises en cessation progressive d'activité¹ augmenteraient ces besoins de 1 200.

Les enseignants du second degré privé

Au 1^{er} janvier 1998, 90 000 enseignants du privé sont rémunérés dans une échelle d'enseignant du second degré. Environ 35 % d'entre eux devaient partir dans les dix prochaines années. Les départs seront en constante augmentation tout au long de la période, estimés à 2 500 en début de période et à près de 4 000 en 2008 ■

À LIRE

[1] « Les projections du système éducatif à dix ans », revue *Éducation & Formations*, n° 55, MEN-Direction de la programmation et du développement, janvier-mars 2000.

[2] P. DEROUILLON-ROISNÉ, « Recrutements et départs des enseignants dans les vingt prochaines années », *Données sociales*, INSEE, 1999.

[3] P. ESQUIEU, J.-C. ÉMIN, « Un siècle d'éducation », revue *Éducation & Formations*, n° 54, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 1998.

Méthodologie

Champ

Le champ géographique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Pour l'enseignement du premier degré public, il couvre les instituteurs et professeurs des écoles en activité, exerçant devant élèves au 1^{er} janvier 1998, à l'exception des personnels en formation initiale (essentiellement des stagiaires). Les enseignants du Centre national d'enseignement à distance (CNED) (340), du supérieur (354), de l'administration (357), du privé (75) et autres (17) ne sont pas non plus comptabilisés parmi les enseignants devant élèves.

Ces personnels peuvent enseigner dans le premier degré (préélémentaire, élémentaire, enseignement spécialisé et adapté), dans le second degré (sections d'enseignement général et professionnel adapté [SEGPA], autres) ou être non-chargés de classe (directeurs totalement déchargés de classe, etc.).

Pour les établissements privés, sont pris en compte les maîtres contractuels ou agréés rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles : il s'agit des enseignants dans les classes sous contrat de ces établissements et des directeurs d'école bénéficiant d'une décharge.

Les enseignants du second degré public sont les agents titulaires appartenant à un corps d'enseignants du second degré de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et exerçant des fonctions d'enseignement devant des élèves du second degré public. Les enseignants d'un corps du second degré exerçant dans l'enseignement supérieur ou exerçant une fonction de direction ne sont pas comptés dans les effectifs du second degré public.

Pour les établissements privés, la population est définie à partir du type d'établissement (collège, lycée), mais en se limitant aux enseignants de type de personnel second degré, qui exercent dans un établissement du second degré privé.

Hypothèses, méthodes et sources

Les prévisions de départ sur dix ans prennent en compte l'ensemble des sorties définitives (départs à la retraite, décès ou démissions). Les passages à un état inactif (congé de longue maladie et longue durée, congé pour convenances personnelles, etc.) sont intégrés dans les départs s'ils ne sont pas suivis d'un retour dans les quatre années qui suivent. Les départs des enseignants pour un corps non enseignant ou pour un corps enseignant d'un autre degré sont également pris en compte : ainsi, les enseignants qui intègrent les corps de personnel de direction ou d'inspection sont comptabilisés dans les partants.

Les taux de sortie utilisés pour estimer les départs sur la période 1999-2008 ont été calculés à partir des fichiers de paye au 1^{er} janvier, des années 1993 à 1998. Ce calcul est effectué par corps, par groupes d'âge quinquennaux jusqu'à 50 ans et par âge ensuite.

Jusqu'à 55 ans, les retours sont ôtés des départs. Les taux retenus pour la simulation sont le plus souvent ceux calculés à partir des effectifs de l'année 1993, puisque les taux correspondants peuvent prendre en compte les retours après un, deux, trois ou quatre ans d'absence. Si les taux de départ calculés les années suivantes indiquent une modification récente du comportement des enseignants, le taux retenu tient compte de cette évolution.

À partir de 56 ans, les départs suivis de retours les années suivantes sont rares : les taux utilisés pour la simulation sont les moyennes des taux observés les dernières années, de façon à prendre en compte le comportement le plus récent des enseignants.

Ces prévisions peuvent être assimilées à un besoin de recrutement en enseignants dans la mesure où la demande d'enseignement (effectifs d'élèves, structures pédagogiques...) est considérée comme stable.

Instituteurs et professeurs des écoles

Le nombre annuel d'intégrations d'instituteurs dans le corps ou l'échelle de rémunération des professeurs des écoles est pour 1998 de 14 850 pour les enseignants du secteur public et 2 000 pour ceux du secteur privé. Le rythme annuel d'intégration s'accélère à partir de septembre 1999, de 14 850 à 20 735 dans le secteur public, 2 000 à 3 500 dans le secteur privé. Cette accélération permettra d'intégrer tous les instituteurs dans le corps des professeurs des écoles en 2007 au lieu de 2011 comme cela était prévu auparavant. Dans la mesure où les instituteurs devenus professeurs des écoles conservent la possibilité d'obtenir une pension de retraite à 55 ans, et où seulement six mois d'ancienneté dans le nouveau corps sont nécessaires pour bénéficier de la retraite de professeur des écoles, les intégrations ont été supposées s'effectuer au 1^{er} janvier précédant le départ.